

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR le soussigné, Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint et greffier adjoint de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 13 octobre 2026, à 19 heures 30, à la salle Choquette, située au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Vise à autoriser une superficie d'affichage et un nombre d'enseignes fixées au bâtiment dérogatoires à celles prescrites au Règlement de zonage numéro 776-2024, afin d'autoriser l'affichage complet sur le restaurant Tim Hortons.

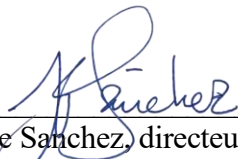
Identification du site concerné :

Lot numéro 3 776 683
1025, rue Saint-Isidore
Saint-Lin-Laurentides

Numéro de la présente dérogation mineure : 2026-20028.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 21 septembre 2026.



Jean Pierre Sanchez, directeur général adjoint
et greffier adjoint